

TERMES DE REFERENCE

Consultance - justice de genre

Projet AGIS

I. Contexte

1.1 Présentation du consortium Terre des hommes – Lausanne, Terre des hommes – Espagne et Association des Femmes Cheffes de Familles

Le projet AGIS est mis en œuvre par un consortium composé de Terre des hommes - Lausanne (Tdh-L), Terre des hommes - Espagne (Tdh-E) et l'Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF). Ce partenariat repose sur la complémentarité technique, institutionnelle et opérationnelle des trois organisations, qui unissent leurs expertises pour renforcer durablement la prévention, la réponse et la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) en Mauritanie. La conjonction des expériences et expertises des organisations membres garantit ainsi une couverture opérationnelle allant du national au communautaire, un ancrage institutionnel solide auprès des autorités, une capacité de prise en charge intégrée et holistique (juridique, psychosociale, protection) des SVBG et enfin une approche conjointe alignée sur les priorités nationales et les standards internationaux.

✚ Terre des hommes - Lausanne (Tdh-L)

Tdh-L est une organisation humanitaire suisse fondée en 1960 et reconnue internationalement pour son expertise en protection de l'enfance, accès à la justice, migration et santé. Présente en Mauritanie depuis 1984, elle dispose d'un ancrage institutionnel solide auprès des ministères compétents (MASEF, MJ, MS...) et d'une expérience confirmée avec les principaux bailleurs (UE, AFD, UNICEF, AECID...).

Ses interventions reposent sur la primauté de l'intérêt de l'enfant et des femmes, l'autonomisation et la participation des communautés, le renforcement durable des systèmes étatiques, la qualité, la transparence et la redevabilité.

✚ Terre des hommes - Espagne (Tdh-E)

Tdh-E apporte au consortium son expertise spécifique en justice de genre, en renforcement des capacités institutionnelles, en assistance juridique, ainsi que son expérience opérationnelle dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Dans le cadre du projet AGIS, Tdh-E contribue notamment à :

- Renforcer l'accès à la justice et la prise en charge juridique et judiciaire des survivantes ;
- Appuyer techniquement les acteurs judiciaires (magistrats, avocats, OPJ) et prestataires d'assistance juridique (avocats, assistants juridiques) ;
- Développer et harmoniser des protocoles et outils nationaux relatif à l'accès à la justice des survivantes et la prise en charge judiciaire des survivantes ;
- Piloter techniquement les activités du Résultat 4 relatif à l'accès à la justice des survivantes.

✚ Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF)

Organisation nationale de référence, l'AFCF est le principal partenaire du consortium pour la prise en charge directe des survivantes de VBG. Elle gère plusieurs centres d'accueil dans les zones d'intervention du projet, où elle assure **l'accueil et l'écoute active, le soutien psychosocial, l'assistance juridique, la réinsertion socio-économique, le référencement intersectoriel, et la mobilisation communautaire**. Son implantation territoriale et son réseau communautaire lui confèrent une légitimité sociale forte et une capacité unique d'accès aux populations vulnérables.

II. Présentation du projet AGIS

Le projet contribue à prévenir et à répondre aux violences basées sur le genre (VBG) dans toutes les sphères publiques et privées et vise spécifiquement à améliorer la qualité de l'assistance juridique et à renforcer la protection de 3000 filles et jeunes survivantes de VBG, à Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Kaédi et Sélibabi. Pour ce faire, le projet met en œuvre des actions complémentaires suivant quatre axes d'intervention :

1) Prise en charge holistique de 3000 filles et jeunes victimes de VBG grâce à des services de qualité fournis par le partenaire local AFCF et les services médicaux et psychologiques vers lesquels elles peuvent être orientées, dans le respect des normes nationales et internationales.

2) Renforcement de l'association des femmes chefs de famille (AFCF) en ce qui concerne : i) les outils de gestion des cas, de l'enregistrement à la réinsertion socio-professionnelle des survivantes, ii) la formation du personnel de première ligne (travailleurs sociaux, assistants judiciaires) sur les protocoles en vigueur pour l'accueil des victimes de VBG, iii) le renforcement et l'harmonisation des règlements des centres d'accueil et de conseil d'AFCF à Nouakchott, Rosso et Nouadhibou.

3) Travail de prévention des VBG depuis une approche communautaire, en s'appuyant sur les acteurs traditionnels et les pratiques communautaires de justice, pour amener les familles à changer leurs attitudes et adopter des mesures protectrices contre les VBG.

4) Cartographie et digitalisation des protocoles de soins afin d'assurer un impact au niveau national et faciliter la répliquabilité d'une prise en charge de qualité par les acteurs nationaux et internationaux dans les domaines médicaux et judiciaires pour les victimes de VBG. Ces documents seront réalisés en collaboration avec les ministères concernés pour renforcer leurs capacités.

III. Justification de la consultance

Les violences basées sur le genre constituent en Mauritanie une violation grave des droits humains affectant de manière disproportionnée les filles, adolescentes et femmes. Dans le cadre du projet AGIS, plusieurs avancées ont été réalisées en matière de prise en charge des survivantes, notamment à travers le renforcement des services de l'AFCF, l'appui aux acteurs institutionnels et le développement d'outils et de mécanismes de coordination. Cependant, des défis importants persistent, en particulier dans le domaine de l'accès à la justice et la prise en charge juridique et judiciaire des survivantes.

Défis institutionnels :

- Ecart entre le cadre normatif et les pratiques judiciaires en matière de traitement des affaires de violences faites aux filles et femmes,
- Absence d'harmonisation des pratiques d'assistance juridique et judiciaire,
- Faible opérationnalisation des cadres et protocoles existants et manque de modalités pratiques de mise en œuvre,
- Coordination encore limitée entre les acteurs du système judiciaire (OPJ, parquet, juges, avocats) et les services de prise en charge (gestion de cas, médical, psychosocial et communautaire),
- Manque de mécanismes structurés de supervision, de suivi et de contrôle qualité des autorités judiciaires,
- Persistance du règlement à l'amiable et faible niveau de poursuites judiciaires dans les affaires de VBG,
- Lourdeurs administratives et lenteur des procédures judiciaires, décourageant les survivantes.

Défis liés aux capacités des professionnels de la justice :

- Capacités techniques inégales des professionnels de la justice et des intervenants dans la prise en charge juridique des SVBG,
- Besoin de renforcement continu sur le traitement judiciaire des affaires VBG, les approches sensibles au genre, les droits des survivantes et l'approche centrée sur la survivante,
- Faible formalisation des responsabilités et pratiques judiciaires à travers des guides, SOP et outils opérationnels,
- Persistance de normes sociales et de stéréotypes de genre influençant les attitudes, décisions et pratiques des acteurs judiciaires et intervenants, pouvant conduire à la minimisation des violences, à la culpabilisation des survivantes ou à l'encouragement du règlement à l'amiable,
- Postures institutionnelles et professionnelles parfois peu favorables à une prise en charge centrée sur la survivante, notamment en matière d'écoute, de confidentialité, de respect du consentement et de non-discrimination.

Défis liés à la prise en charge des survivantes :

- Pressions familiales, sociales et communautaires poussant au retrait des plaintes ou au règlement à l'amiable des affaires de VBG,
- Coûts élevés liés aux procédures judiciaires : assistance juridique, frais de justice, transport, certificats médicaux, etc.,
- Complexité des parcours judiciaires et manque d'accompagnement adapté des survivantes, ● Délais procéduraux importants et contraintes administratives limitant l'accès effectif à la justice, ● Insuffisante prise en compte du consentement, de la confidentialité et de la sécurité de la survivante tout au long de la procédure,
- Coordination limitée entre les services juridiques, psychosociaux, sanitaires et communautaires affectant la continuité et la qualité de la prise en charge holistique.

Face à ces défis, le projet AGIS entend contribuer au renforcement durable de l'accès à la justice des survivantes de VBG à travers l'amélioration du cadre technique et institutionnel de l'assistance juridique et judiciaire. La présente consultance vise ainsi à soutenir le développement d'outils, de standards et de mécanismes permettant d'améliorer la qualité, la cohérence et l'effectivité de la prise en charge judiciaire sensible au genre en Mauritanie.

3.1 Objet de la consultance

La présente consultance vise à renforcer la qualité, la cohérence et l'efficacité des interventions en matière d'accès à la justice des filles et femmes survivantes de violences basées sur le genre dans le cadre du projet AGIS, à travers le développement d'outils et standards techniques, le renforcement des capacités des acteurs judiciaires et l'amélioration des pratiques d'assistance juridique et judiciaire sensibles au genre en Mauritanie.

La consultance est structurée en 2 lots. Les consultant·e·s peuvent soumettre une offre pour l'un ou les 2 lots, en fonction de leur expertise spécifique, de leurs compétences et de leur capacité de mise en œuvre. Une coordination étroite entre les différents lots sera encouragée afin d'assurer la cohérence globale des livrables.

Les offres devront préciser clairement le ou les lots visés. Dans le cas d'une soumission pour les deux lots, le/la consultant.e devra démontrer sa capacité à assurer la mise en œuvre de l'ensemble des activités et livrables prévus.

Le consortium se réserve le droit d'attribuer les deux lots à un.e même consultant.e ou de les attribuer séparément à des prestataires différents, en fonction de la qualité des offres reçues et des résultats du processus d'évaluation.

Lot 1 : Développement d'un protocole national d'assistance juridique et judiciaire des survivantes de VBG en collaboration avec le MASEF et le MJ

Objectif	Appuyer l'élaboration et la validation d'un protocole national d'assistance juridique et judiciaire des survivantes de VBG afin de renforcer la qualité, la cohérence et la coordination des interventions des acteurs impliqués dans l'accès à la justice.	
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel et de gouvernance : appui à la mise en place ou à l'activation d'un comité technique de corédaction (ou utilisation d'un mécanisme existant) réunissant les ministères concernés, les acteurs judiciaires et les OSC. Le consultant proposera une note d'organisation précisant la composition, le mandat et le calendrier de travail du comité, qui sera validé par le consortium avant mise en œuvre. • Réalisation d'un diagnostic participatif : analyse des barrières d'accès à la justice pour les survivantes de VBG, identification des pratiques existantes, des besoins et des lacunes en matière d'assistance juridique et judiciaire sensible au genre. • Le diagnostic devra intégrer une approche centrée sur les survivantes afin de mieux comprendre leurs besoins, leurs perceptions des services existants, leur niveau de connaissance des droits et les obstacles rencontrés dans le parcours judiciaire. • Le diagnostic prendra également en compte le cadre juridique existant, le parcours judiciaire actuel ainsi que les mécanismes de coordination et de référencement existants. • Co-crédation et rédaction du protocole : organisation d'ateliers techniques participatifs pour définir les principes directeurs et standards en matière d'assistance juridique et de prise en charge judiciaire sensible au genre. Clarifier les rôles et responsabilités des acteurs, les bonnes pratiques, les procédures de référencement et les mécanismes de coordination interinstitutionnelle. • Consultation et validation technique : partage du projet de protocole au comité technique de corédaction, collecte et intégration des observations, relecture technique et juridique du document. • Validation institutionnelle et adoption : finalisation du protocole, validation officielle par les ministères compétents et définition des modalités, de diffusion et de mise en œuvre 	
Livrables	Intitulé du livrable	Description
	Livrable 1 : Note méthodologique et plan de travail	Document présentant l'approche méthodologique, les étapes du processus, les acteurs impliqués et le calendrier de mise en œuvre.
	Livrable 2 : Rapport de diagnostic participatif	Rapport d'analyse des barrières d'accès à la justice, des besoins des survivantes, du cadre juridique existant et des mécanismes de référencement et de coordination.
	Livrable 3 : Rapports des ateliers techniques et consultations	Comptes rendus des ateliers de co-crédation, des consultations techniques et des recommandations formulées par les parties prenantes.
	Livrable 4 : Version provisoire du protocole national	Première version du protocole intégrant les principes directeurs, les standards de prise en charge, les rôles des acteurs et les mécanismes de coordination.
	Livrable 5 : Rapport de validation technique	Document synthétisant les observations recueillies, les amendements proposés et les ajustements apportés au protocole.
	Livrable 6 : Version finale validée du protocole	Version finale du protocole approuvée par les ministères compétents et prête pour diffusion et mise en œuvre.
	Livrable 7 : Rapport final de mission	Rapport récapitulatif du processus, des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des recommandations pour la mise en œuvre du protocole.

Lot 2 : Renforcement des capacités des professionnels de la justice en charge de l'assistance juridique et amélioration de la qualité de de la prise en charge judiciaire des survivantes

Objectif	Opérationnaliser le protocole national d'assistance juridique et judiciaire des survivantes de VBG à travers le renforcement des capacités des acteurs judiciaires, le développement d'outils techniques et l'accompagnement des pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité, la cohérence et l'accessibilité des services de justice sensibles au genre.	
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une analyse des barrières entravant l'accès à la justice et à une justice sensible au genre pour les survivantes dans leur parcours et la procédure judiciaire, ainsi qu'une évaluation des capacités et des besoins des acteurs du secteur judiciaire. • Contextualiser le curriculum de formation sur l'accès à la justice et l'assistance juridique centré sur les survivantes. • Développer un curriculum de formation visant à renforcer les capacités des acteurs judiciaires garantir un accès à la justice et une prise en charge judiciaire sensible au genre pour les survivantes. • Organiser des activités de renforcement des capacités (formations initiales) en matière d'assistance juridique et de prise en charge judiciaire. • Développer des guidances, procédures opérationnelles standardisées (SOP) ou autres outils pratiques permettant d'accompagner les professionnels de la justice dans une assistance juridique et une prise en charge judiciaire sensibles au genre et de qualité. • Identifier les écarts de pratiques et mettre en œuvre des activités d'accompagnement/coaching pour accompagner les professionnels de la justice dans l'assistance juridique et une prise en charge judiciaire de qualité. • Mettre en place et animer des réunions d'échanges de pratiques, tout en accompagnant et coachant les équipes Tdh dans la facilitation de ces espaces 	
Livrables	Intitulé du livrable	Description
	Livrable 1 : Rapport d'analyse des barrières et des capacités du secteur judiciaire	Document présentant les obstacles à l'accès à la justice sensible au genre pour les survivantes, ainsi que l'évaluation des capacités et besoins des acteurs judiciaires. Il inclut des recommandations opérationnelles.
	Livrable 2 : Curriculum de formation contextualisé sur l'accès à la justice et l'assistance juridique centrée sur les survivantes	Version adaptée du curriculum tenant compte du contexte local et des besoins identifiés lors de l'analyse. Sert de base pédagogique pour les formations.
	Livrable 3 : Développement de modules de formation sur la procédure et le traitement judiciaire des affaires de VBG	Document de formation structuré visant à renforcer les capacités des acteurs judiciaires formation sur la procédure et le traitement judiciaire des affaires de VBG.
	Livrable 4 : Rapports des sessions de formation initiale	Rapports documentant les formations (contenu, participants, méthodologie, résultats, défis, recommandations) avec listes de présence et supports utilisés.
	Livrable 5 : Guidances, procédures opérationnelles standardisées (SOP) ou outils pratiques	Guides, SOP ou outils pratiques destinés aux acteurs judiciaires pour harmoniser et améliorer la qualité de l'assistance juridique et judiciaire des survivantes.
	Livrable 6 : Rapport d'analyse des écarts de pratiques et plan d'accompagnement / coaching équipe Tdh	Analyse des écarts entre pratiques actuelles et standards, avec un plan de coaching et d'accompagnement des acteurs judiciaires.

	Livrable 7 : Rapport final de mise en œuvre	Rapport récapitulatif des activités réalisées, des résultats atteints, des défis rencontrés et des recommandations pour la pérennisation des mécanismes mis en place.
--	--	---

IV. Approche méthodologique et portée de la mission

La méthodologie proposée par le/la consultant(e) devra être adaptée aux objectifs du ou des lots concernés et démontrer une compréhension approfondie des enjeux liés à l'accès à la justice des survivantes de VBG en Mauritanie.

Elle devra notamment préciser :

- Les approches proposées pour le diagnostic des capacités, l'analyse des besoins et l'identification des obstacles à l'accès à la justice ;
- L'approche retenue pour intégrer une perspective centrée sur les survivantes, notamment la prise en compte de leurs besoins, perceptions, expériences et attentes vis-à-vis des services judiciaires ;
- Les modalités de développement du protocole national, des outils techniques, guides, SOP et autres référentiels de qualité ;
- L'approche proposée pour l'amélioration de la qualité de l'assistance juridique et de la prise en charge judiciaire des survivantes ;
- Les modalités de renforcement des capacités, d'accompagnement technique, de coaching et d'échanges de pratiques avec les acteurs concernés ;
- Les mécanismes de consultation, de coordination et de validation avec les institutions nationales, les acteurs judiciaires, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes ;
- Les considérations éthiques applicables aux VBG, notamment les principes de confidentialité, de consentement éclairé, de sécurité et de « Do No Harm » ;
- Les résultats attendus de chaque étape de la mission ainsi que les méthodes proposées pour assurer l'appropriation et la durabilité des outils développés.

Par ailleurs, le/la consultant.e devra détailler dans son offre la structure proposée pour les principaux livrables, l'approche retenue pour garantir des outils simples, opérationnels et directement utilisables. Les livrables produits dans le cadre de cette consultance devront être conçus dans une logique d'opérationnalisation et d'appropriation par les acteurs concernés. Ainsi, le/la consultant.e devra veiller à ce qu'ils soient adaptés au contexte mauritanien, simples d'utilisation, techniquement robustes et directement mobilisables par les institutions, les acteurs judiciaires et les partenaires impliqués dans la prise en charge des survivantes de VBG. Une attention particulière devra portée à la qualité, à la pertinence et à l'utilité pratique des outils développés, afin qu'ils contribuent concrètement à l'amélioration des pratiques professionnelles, au renforcement des capacités des acteurs et à la mise en œuvre effective du protocole national d'assistance juridique et judiciaire.

V. Utilisation attendue des livrables

Les livrables produits dans le cadre de cette consultance ont vocation à constituer des outils techniques et opérationnels permettant de renforcer durablement la qualité, la cohérence et l'efficacité des interventions en matière de justice de genre dans le cadre du projet AGIS / Justice Inclusive II. Ils constitueront une ressource à capitaliser au-delà du projet pour servir de référentiels aux acteurs du système judiciaires dans leurs pratiques en tant que fournisseurs de services aux survivantes de VBG

Ils seront utilisés pour :

- Structurer et harmoniser les pratiques d'assistance juridique et judiciaire des survivantes de VBG ;
- Améliorer la qualité de la prise en charge à travers des outils et référentiels communs ;
- Appuyer l'opérationnalisation du protocole national d'assistance juridique et judiciaire ;

- Renforcer les capacités des acteurs impliqués (AFCF, assistants juridiques, acteurs judiciaires, institutions) ;
- Améliorer la coordination entre les acteurs institutionnels, judiciaires, sociaux et communautaires ;
- Soutenir le pilotage technique et stratégique du projet par le consortium.

Ils seront mobilisés à la fois :

- Par les équipes du consortium (Tdh-L et Tdh-E), pour orienter la planification, le suivi et le pilotage des activités ;
- Par l'AFCF et ses centres, pour améliorer la qualité des services et harmoniser les pratiques ;
- Par les autorités nationales, pour appuyer le développement, la validation et l'appropriation du protocole national ;
- Par les acteurs judiciaires et partenaires, pour clarifier les rôles, renforcer la coordination et améliorer les pratiques professionnelles.

VI. Gouvernance de la consultance

La consultance sera conduite sous la supervision du consortium AGIS (Terre des hommes - Lausanne, Terre des hommes - Espagne et AFCF). Un dispositif de gouvernance simple sera mis en place afin d'assurer le suivi de la mission, la qualité des livrables et la coordination entre les parties prenantes.

Le/la consultant.e travaillera en collaboration étroite avec les points focaux suivants désignés par le consortium :

- La Coordinatrice du projet AGIS (Tdh-E) ;
- La Coordinatrice régionale accès à la justice (Tdh-L).

Ces points focaux assureront :

- La validation du plan de travail et du calendrier proposé par le consultant ;
- La mise à disposition des documents et l'organisation des accès terrain ;
- Les retours techniques sur les versions provisoires des livrables ;
- La coordination avec les partenaires institutionnels et l'AFCF.

Le/la consultant.e conserve l'autonomie technique et méthodologique dans l'exécution de sa mission, dans le respect du cadre défini par le contrat et les TdR. Il n'existe aucun lien de subordination entre le consultant et les membres du consortium.

VII. Durée et lieu d'exécution de la consultance

La mission s'étendra sur une durée maximale de 4 mois (à titre indicatif, 45 à 55 jours ouvrés), incluant la phase de diagnostic, le développement des outils, les activités de renforcement des capacités et l'accompagnement post-formation.

La mission combinera du travail à distance et des missions terrain en Mauritanie. Le/la consultant.e devra prévoir au moins deux (2) missions de terrain dans les zones d'intervention du projet (Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Kaédi, Sélibaby). La durée et le calendrier précis des missions seront définis dans la note méthodologique validée en début de mission.

Les frais de déplacement, hébergement et per diem sont à inclure dans l'offre financière du consultant, sauf indication contraire du consortium.

VIII. Propriété intellectuelle

L'ensemble des livrables, documents, outils et supports produits dans le cadre de cette consultance demeurent la propriété exclusive du consortium AGIS (Tdh-L, Tdh-E, AFCF) et, le cas échéant, des autorités

nationales copropriétaires du protocole. Le consultant ne peut les utiliser, les reproduire ou les diffuser sans autorisation écrite préalable du consortium.

IX. Profil du/de la consultant-e

Le/la consultant(e) devra disposer d'une expertise confirmée en matière de justice de genre et de prise en charge des violences basées sur le genre (VBG), ainsi qu'une solide expérience dans le développement d'outils techniques, l'accompagnement des acteurs et le renforcement de capacités.

9.1 Compétences générales requises

Le/la consultant(e) devra justifier de :

- Une formation supérieure (Master ou équivalent) en droit, droits humains ou discipline apparentée ;
- Au moins 5 à 7 années d'expérience professionnelle comme consultant ou spécialiste (praticien) dans un ou plusieurs des domaines suivants :
 - ✓ Justice de genre ;
 - ✓ Violences basées sur le genre ;
 - ✓ Assistance juridique et judiciaire ;
 - ✓ Protection des femmes et des enfants ;
- Une expérience avérée de travail avec des acteurs institutionnels (Ministère de la Justice, MASEF, etc.) et des organisations de la société civile ;
- Une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de documents techniques ;
- Un solide capacité à renforcer les compétences des acteurs judiciaires à travers des activités d'accompagnement et de coaching ;
- Une capacité d'analyser les barrières d'accès à la justice et de formuler des recommandations concrètes et opérationnelles ;
- Une capacité à concevoir et développer des initiatives de plaidoyer stratégique ;
- La maîtrise du français à l'écrit et à l'oral ;
- La connaissance du contexte mauritanien constitue un atout majeur ;
- La maîtrise d'une ou plusieurs langues locales est un avantage.

9.2 Compétences techniques spécifiques

Le/la consultant(e) devra démontrer :

- Une expertise dans le développement de protocoles, SOP, guides et outils techniques en lien avec la justice de genre et les VBG ;
- Une bonne maîtrise des standards internationaux en matière de VBG et d'approche centrée survivante ;
- Une capacité à analyser les pratiques existantes et à proposer des améliorations concrètes ;
- Une expérience en renforcement de capacités (conception et animation de formations, accompagnement des acteurs) ;
- Une capacité à appuyer la supervision technique et l'amélioration de la qualité des services ;
- Une compréhension des mécanismes de coordination entre les acteurs judiciaires, sociaux et communautaires ;
- Une capacité à travailler avec une diversité d'acteurs (institutions, ONG, services techniques, communautés) ;
- Un respect strict des principes éthiques liés aux VBG (confidentialité, consentement, do no harm).

9.3 Considérations éthiques et protection (safeguarding / PSEA)

Compte tenu de la nature sensible de la mission (VBG, survivantes), le/la consultant(e) s'engage à :

- Respecter strictement les principes de confidentialité, de consentement éclairé et de « do no harm » dans toutes ses interactions ;
- Signer et appliquer le code de conduite et la politique PSEA de Terre des hommes ;
- Garantir l'anonymisation des données dans tous les livrables ;
- Signaler tout incident ou préoccupation liée à la protection conformément aux procédures en vigueur.

Le consortium se réserve le droit d'exiger la production d'un certificat de casier judiciaire ou équivalent pour une vérification d'usage.

X. Dossier de candidature

10.1 Offre technique

Les candidat(e)s devront soumettre une offre technique claire, structurée et cohérente avec les objectifs de la consultance. L'offre devra démontrer la compréhension de la commande, la capacité à conduire une mission d'appui technique en matière de justice de genre, incluant le développement d'outils, le renforcement de capacités et la supervision de la qualité des services. Elle devra présenter les approches de coordination avec le consortium (Tdh-L, Tdh-E, AFCF) et d'interaction avec les acteurs institutionnels.

Elle devra comprendre obligatoirement :

- Une méthodologie bien structurée ;
- Un chronogramme présentant l'organisation du travail sur les différentes phases ;

10.2 Offre financière et documents administratifs

- Un budget indicatif ventilé par phase et/ou par livrable, permettant d'établir un lien entre la validation des livrables et les décaissements ;
- Les honoraires du/de la consultant(e) (taux journalier ou montant forfaitaire global) ;
- Les frais de mission estimés (transport, hébergement, per diem) si inclus dans l'offre ;
- Les éventuels frais logistiques (ateliers, impressions, traduction) ;
- Le cas échéant, une note précisant les frais qui seraient pris en charge séparément par le consortium.

10.3 Documents administratifs requis

- Justificatif d'enregistrement légal (ou équivalent) ;
- Attestation fiscale ou numéro d'identification fiscale ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (si applicable) ;
- Référence bancaire pour les virements.

10.4 Justification de la qualification, de l'expertise et de l'expérience

- Le CV détaillé du/de la consultant(e) principal(e) ;
- Les références pertinentes en lien avec la justice de genre, les VBG et l'assistance juridique ;
- Des exemples de travaux similaires (protocoles, guides, outils, formations, etc.).

En cas de soumission en équipe ou cabinet :

- La composition de l'équipe ;
- La répartition des rôles ;
- La complémentarité des expertises.

XI. Critères d'évaluation des offres :

Les offres seront évaluées selon la grille suivante :

1. Qualité technique de l'offre (70 points) :
 - Compréhension des enjeux et pertinence de l'analyse (10 points)
 - Qualité et cohérence de la méthodologie proposée (25 points)
 - Réalisme du calendrier et organisation de la mission (10 points)
 - Expérience et qualifications du/de la consultant(e) (15 points)
 - Références et exemples de travaux similaires (10 points)
2. Offre financière (30 points) :
 - Adéquation entre le budget proposé et les livrables attendus
 - Compétitivité par rapport / montant par rapport au marché

Seuil d'élimination technique : toute offre ayant une note technique inférieure à 50 %, soit 50 points, ne sera pas évaluée sur le plan financier.

XII. Modalités de soumission des candidatures

Les candidat-e-s intéressé-e-s sont invité-e-s à soumettre leur dossier complet par courriel au plus tard à la date limite de dépôt mentionnée dans le calendrier ci-dessous. Les candidatures devront être transmises à l'adresse suivante : mrt.recruitment@tdh.org

Toute demande d'éclaircissement concernant les présents termes de référence pourra être envoyée à l'adresse suivante : mariame.kamara@tdh.ch

Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

Phases	Date	Heure
Publication de l'appel à candidatures	12/06/2026	12h00
Date limite pour adresser des demandes d'éclaircissement	22/06/2026	17h00
Transmission des réponses aux demandes d'éclaircissement	26/06/2026	17h00
Date limite de dépôt des candidatures	03/07/2026	23h59

Terre des hommes Lausanne et Terre des hommes Espagne se réservent le droit d'examiner les candidatures au fur et à mesure de leur réception.

En cas de sélection anticipée d'un consultant répondant à l'ensemble des critères, l'organisation pourra clôturer la procédure avant la date limite officielle, sous réserve d'en informer l'ensemble des candidats ayant déjà soumis un dossier et de garantir l'équité de traitement. Aucune décision de

sélection ne sera notifiée avant la date limite de dépôt, sauf si l'ensemble des offres reçues à cette date ont été évaluées dans des conditions transparentes et documentées.

Modalités de paiement :

Les paiements seront effectués sur la base de la validation des livrables par le consortium, selon la répartition indicative suivante :

- 20 % à la validation de la note méthodologique et du plan de travail ;
- 30 % à la validation du rapport de diagnostic et de la version provisoire du protocole et/ou du curriculum ;
- 30 % à la réalisation des formations et à la remise des SOP et outils techniques ;
- 20 % à la validation du rapport final de mission et de l'ensemble des livrables finaux.

Cette répartition pourra être ajustée dans le contrat en fonction de la structure de l'offre retenue. Les montants sont forfaitaires et ne donnent pas lieu à un décompte en jours.

XIII. Ressources clés

Le consortium mettra à la disposition du/de la consultante un ensemble de ressources ciblées afin de lui faciliter la compréhension du contexte et la connaissance du projet et d'appuyer la production des livrables. Ces documents de référence seront mis à disposition du consultant dès la signature du contrat. Des documents complémentaires pourront être partagés en cours de mission, en fonction de l'avancement des travaux et des besoins identifiés.

Par ailleurs, le/la consultante pourra consulter les liens suivants pour prendre connaissance des cadres et protocoles disponibles pour orienter sa compréhension du contexte.

Documents techniques et normatifs

Les candidats.e.s pourront consulter les références institutionnelles et normatives suivantes pour s'orienter et guider leur travail, notamment :

- ✓ Le projet de loi relatif à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles (« Loi Karama ») : [Projet de loi Karama \(texte intégral\)](#)
- ✓ Les protocoles nationaux de prise en charge des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre développés par le Ministère de la Santé et ses partenaires techniques :
[Références au protocole national de prise en charge des victimes de violences sexuelles](#)
[Références au protocole national de réponse et de prise en charge des VBG](#)
- ✓ Les cadres juridiques nationaux applicables en matière de protection des femmes et des filles, de procédure pénale et d'accès à la justice, notamment :
- ✓ Le Code pénal mauritanien ;
- ✓ Le Code de procédure pénale ;
- ✓ Les textes relatifs à l'assistance judiciaire ;
- ✓ Les engagements internationaux ratifiés par la Mauritanie (CEDAW, Convention relative aux droits de l'enfant, Protocole de Maputo, etc.).
- ✓ Les rapports et analyses nationaux relatifs à la prévention et à la réponse aux VBG :
[Rapport national Mauritanie – CEDEF/CEDAW](#)
- ✓ Les normes et standards internationaux applicables :

- ✓ Directives IASC pour l'intégration des interventions contre les VBG ;
- ✓ Minimum Standards for GBV Programming;
- ✓ Principes relatifs à l'approche centrée sur les survivantes ;
- ✓ Outils et référentiels développés par ONU Femmes, UNFPA et UNICEF.